

## ***Nouvelle maquette d'épreuve à compter de la session 2022***

### **Concours général – Education musicale**

(Durée 5 heures)

#### **Première partie : identification de plusieurs extraits d'œuvres enregistrées**

Chaque extrait est diffusé successivement à deux reprises séparées par quelques secondes. Trois minutes de silence séparent les deux diffusions d'un extrait des deux diffusions du suivant. Durant ces trois minutes le candidat met succinctement en évidence un élément particulièrement caractéristique de l'extrait entendu contribuant à l'identification aussi précise que possible de l'extrait diffusé (formation, procédés d'écriture, esthétique, genre, période historique, aire géographique, etc.). De trois à six extraits sont ainsi diffusés.

**Durée : 45 minutes**

#### **Deuxième partie : analyse musicale d'un extrait d'œuvre non identifié accompagné de sa partition ou de sa représentation graphique et diffusé à plusieurs reprises.**

En répondant aux questions posées par le sujet, le candidat effectue l'analyse d'un extrait de partition ou d'une représentation graphique dont une interprétation est diffusée à plusieurs reprises selon le plan de diffusion présenté par le sujet. De son analyse, il déduit aussi précisément que possible l'origine de cet extrait (par exemple le genre, la période stylistique, l'aire géographique, le compositeur, etc.). Il propose enfin une critique de l'interprétation diffusée.

**Durée : 1 heure**

#### **Troisième partie : commentaire comparé de deux extraits d'œuvres enregistrées diffusés successivement à plusieurs reprises.**

Les deux extraits sont identifiés et diffusés successivement à plusieurs reprises selon le plan précisé par le sujet. Après avoir présenté une problématique pertinente au regard des extraits proposés, le candidat rédige un commentaire comparé éclairant la problématique précédemment définie.

**Durée : 1 heure 15 minutes**

#### **Quatrième partie : essai à partir d'un document témoignant de la vie musicale contemporaine**

Sous la forme d'un court essai, le candidat développe une réflexion personnelle à partir du document proposé. Dans son écrit, il fait notamment apparaître la relation qu'entretient le contenu de ce document avec les champs de questionnement des programmes d'enseignement musical du cycle terminal (enseignement optionnel, enseignements de spécialité arts-musique et de spécialités S2TMD). Il enrichit son propos d'exemples et de références opportunes issues de sa culture personnelle musicale, artistique et générale.

**Durée : 2 heures**